

Contrat de Saillie Saison 2023

Siryus de Bavo

- Frais Techniques (Payables à la signature du contrat) : 390 € TTC **comprenant le premier envoi de congelé en semaine**. Ils sont valables pour la jument faisant l'objet du présent contrat (tout changement devra faire l'objet d'une demande d'accord par mail)
Les frais techniques sont encaissés à la réservation et non remboursables.
Pas d'export de semence à l'étranger.
- Tarif et conditions de règlement
 - Un chèque de réservation de 250 € TTC, encaissable à la réservation (non reportable) à l'ordre de SHB & I.
 - Un chèque de frais technique de 390 € TTC, encaissable à la réservation à l'ordre de SHBI ou par virement bancaire sur el compte SHBI.
 - Un chèque de solde de 450 € TTC, encaissable au 01/10/2023 si jument pleine (à joindre obligatoirement avec le contrat de réservation) le solde fait l'objet d'une garantie poulain vivant à 48 h reportable sur un contrat de saillie 2024 de Siryus de Bavo.
- La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception de deux exemplaires du présent contrat signé, une fois les frais techniques et les chèques de réservation et solde réceptionnés.
- Ce tarif est conclu pour une dose contenant 8 paillettes, vous avez la possibilité de faire inséminer plusieurs juments avec cette même dose (Uniquement en 2023 et appartenant au même propriétaire), vous devrez cependant en faire la demande express par mail et nous joindre une photocopie de la carte de propriétaire des juments supplémentaires à inséminer, les inséminations supplémentaires, vous seront facturées au tarif préférentiel de 500 € TTC, vous devrez alors nous adresser un chèque du montant correspondant que nous conserverons et qui sera également encaissé au 01/10/2023 (jument pleine), aucune Garantie poulain vivant ne sera applicable sur ces inséminations supplémentaires.
SHB & I se réserve le droit de facturer une tarification de semence complète soit 700 € TTC si les clauses énumérées ci-dessus n'étaient pas respectées.

Dans tous les cas, les paillettes mises à votre disposition restent la propriété de SHBI, nous récupérerons toute paillette non utilisée en fin de saison de monte.

- **Expédition de semence assurée sur notre demande par EUROGEN en containers spécifiques transport aériens (DRY-SHIPPER) dont l'autonomie est de 15 jours (du lundi au samedi) :** dès réception du présent contrat et encaissement des chèques de frais techniques et de la réservation, nous vous envoyons les paillettes dans le centre technique de votre choix **dans un délai maximum de 7 jours.**
- **Obtention de la déclaration de naissance :** Une fois votre chèque de solde acquitté nous vous enverrons les papiers nécessaires à la déclaration ainsi que la facture acquittée.

-----**Conditions générales de vente**-----

Encaissement du solde de saillie au 01/10/2023, il vous appartient de nous fournir avant le 01/10/2023 un certificat vétérinaire justifiant que votre jument est restée vide, sans cela votre chèque sera encaissé.

La garantie poulain vivant (pour une valeur de 700 € TTC)

Sera reportable sur 2024 pour **une jument appartenant au même propriétaire**, un certificat vétérinaire de vacuité sera exigé et devra être fourni avant le 31/12/2024, les frais techniques ainsi que le montant de réservation seront à repayer (et resteront identiques au contrat initial, sauf évolution de TVA).

Contrat de Saillie- Siryus de Bavoz

Je soussigné (Nom – Prénom) ou Raison Sociale :

.....

Adresse :

.....

.....

Code postal (Obligatoire) Commune

Téléphone : Email :

Atteste avoir lu et accepté les conditions générales du contrat, et déclare souscrire une saillie de Siryus de Bavoz pour la saison 2021, aux conditions énumérées ci-dessus.

Nom de la jument :

.....

N°SIRE : Race :

Père :

Mère :

Lieu d'insémination (adresse envoi de la dose)

Au Centre

Adresse du centre

.....

Code postal (Obligatoire) Commune.....

Téléphone.....

En semence **congelée (I.A.C.)**

J'accepte les conditions de vente, et je m'engage à payer les montants dus.

Fait en 2 exemplaires à le

L'acheteur (*Porter la mention « Lu et Approuvé »*)